



Association Sports et Loisirs **Montagne – Escalade**  
de Sainte-Geneviève-des-Bois

Cher(e) adhérent(e) ou prétendant(e), ci-dessous quelques modalités propres au fonctionnement de la pratique collective de l'escalade sur la structure (mur et pan) du gymnase Poulidor de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Ce club fonctionne avant tout sous statut associatif, les valeurs qui sont les siennes s'attachent à favoriser la pratique collective, où chacun peut bénéficier de l'expérience de plus expérimenté que soi, dans la logique d'acquérir l'autonomie et les principes de sécurité dans sa propre pratique, et de pouvoir en faire profiter autrui plus tard.

Ce lieu, plus qu'un espace de consommation sportive à l'instar d'une salle de sport, constitue donc un espace de partage d'une même activité voire passion, pour promouvoir collectivement l'escalade bien au delà du mur, à Fontainebleau ou en falaise, en France ou ailleurs dans le monde.

### **Sur le matériel :**

Chaque grimpeur doit faire l'acquisition d'un **baudrier** dans le mois qui suit la date d'inscription, considérant que le baudrier constitue un équipement individuel de sécurité qui servira plusieurs années. Les parents inscrits dans le cadre de l'activité de leurs enfants peuvent se faire prêter un baudrier toute l'année afin d'assurer leur progéniture. Les baudriers enfant, pour une utilisation exclusive sur le mur, peuvent eux être loués au sein de l'association (précisions disponibles auprès d'un référent). Longes, baudriers, matériel d'assurage prêtés seront restitués en fin de séance, leurs usages étant restreints en salle.

Concernant l'**encordement**, le nœud de 8, ainsi que le nœud de chaise doublé d'un nœud d'arrêt sont seuls autorisés. Pour ce qui est de la technique d'**assurage**, il convient d'utiliser exclusivement, soit un système de type plaquette, soit un huit. Les nostalgiques des temps héroïques devront se résigner à abandonner la technique d'assurage à l'épaule !

Toute manipulation de matériel, autre que celles précisées ci-avant, ne pourra s'envisager que dans le cas d'un encadrement technique spécifique dirigé par un référent du club en présence, habilité par le président du dit club.

### **Sur le déroulement de la séance et le partage de l'espace :**

Il appartient à chacun pour la sécurité de tous, de **signaler tout matériel qui semblerait présenter une anomalie** (corde ou baudrier dégradé, prise ou ancrage d'assurage dévissé) à un référent du mur.

L'**installation des tapis** en pieds de mur (ainsi que leur raccrochage en fin de séance) revient à l'ensemble des utilisateurs, personne n'étant prédisposé à ce genre de tâche, il en est de même d'une manière générale dans le **rangement du matériel**.

Dans le cadre de la séance proprement dite, les anciens du club ne sauraient que trop vous recommander les bienfaits d'un **échauffement** préalable (certains préconisent également les étirements, mais là, plusieurs théories s'affrontent). Si vous évoluez non encordé sur le mur,

la limite rouge horizontale ne sera dépassée, les amateurs de solo devront donc trouver un autre terrain de jeu (gorges du Verdon, ...).

Pensez à vérifier, pour vous –même comme pour votre compagnon de cordée, le bon usage du baudrier ainsi que l'encordement adéquat. Dans le cas d'une escalade en tête, **l'ensemble des points d'assurage d'une voie devra être mousquetonné.**

Enfin, pour que le mur constitue un terrain de jeu renouvelé, chacun est invité à participer activement, au moins une fois dans l'année, et quelque soit son niveau, à la **création d'une voie**, bien sûr avec l'assistance d'un grimpeur plus expérimenté si nécessaire. La participation ponctuelle à la tâche ingrate de nettoyage des prises est également bienvenue.

L'accès à la structure est strictement limité sur les **créneaux d'ouverture** annoncés par le bureau de l'association. Les utilisateurs de la structure sont invités, tous, à assurer quelques fois dans l'année, la gestion des clefs pour l'ouverture et la fermeture du mur.

### **Pour finir concernant la bonne entente dans le groupe :**

D'autres activités sportives peuvent avoir lieu sur le même créneau d'accès au mur, il en va de chacun de **savoir partager** intelligemment et dans le respect, l'utilisation des locaux. La surfréquentation du mur peut survenir parfois, un référent du mur ou une entente organisée des présents doit permettre de réguler ce type de difficulté. Aussi, il est appréciable que chacun soit attentif à ce que tout grimpeur seul -toute grimpeuse seule- puisse intégrer un binôme déjà constitué.

**Les référents de la section d'escalade, désignés par le bureau de l'association, se doivent de rappeler les principes de fonctionnement ci-avant décrits. Leurs interventions auprès de vous n'ont pour but que de rappeler les règles de sécurité indispensables, ou de permettre un déroulement correct de votre séance d'escalade.**

Il vous appartient pour finir d'accepter les prescriptions déjà trop longuement énoncées ici, et que nous ne souhaiterions pas intituler règlement. Pour autant, nous vous remercions de respecter scrupuleusement ces quelques consignes, de comprendre que l'exhaustivité du bon sens et du savoir vivre ne peut tenir sur deux pages.

Toute difficulté qui mettrait à mal, soit la sécurité des personnes, soit la cohésion du groupe que nous constituons tous, serait discutée entre personnes intéressées, voire pourrait conduire sur décision collégiale du bureau à l'exclusion, en dernier ressort, de ou des personnes responsables.

Merci de votre adhésion, et bonne grimpe.

Le président, le bureau de la section escalade ASL91.

\*\*\*\*\*

J'ai pris connaissance de ces conventions d'usage, les accepte, et m'engage à vénérer durant une année pleine et entière, mon Président bien aimé !